MAIRIE
DE
GOUDELIN
22290

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
Séance du 8 octobre 2026

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaël, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.
Absents : CAMUS CARIO Morgane (pouvoir à COLLIN Roxane)
MALLARGÉ Bernard (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)
POLLET Guillaume

1/ Désignation du secrétaire de séance

TATON Bruno est désigné secrétaire de séance suivant l'ordre du tableau du conseil municipal.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026 est adopté à l'unanimité sans réserve.

3/ Présentation du bilan scolaire 2025-2026

Conformément aux pratiques de gestion de l'année scolaire écoulée, ce point a pour objet de présenter le bilan financier de l'année scolaire 2025-2026 au sein de la commune. Au vu des charges de fonctionnement et des effectifs, le coût de revient par élève a été déterminé de la manière suivante :

Cpt	Désignation	Maternelle S2+S1	Primaire S2+S1	Total
60611	Eau	273.12 €	731.88 €	1 005.00 €
60612	Electricité	1 706.32 €	1 104.27 €	2 810.59 €
60621	Combustibles	2 097.78 €	3 181.72 €	5 279.50 €
60628	Autres fournitures non stockés	19.89 €	33.15 €	53.04 €
60631	Fournitures entretien	242.92 €	310.46 €	553.38 €
60632	Fournitures de petit équipement	336.72 €	549.19 €	885.91 €
6067	Fournitures scolaires	2 029.25 €	3 343.84 €	5 373.09 €
611	Contrat de prestations de services	166.10 €	155.04 €	321.14 €
61521	Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €
61558	Autres biens mobilier	341.99 €	1 709.29 €	2 051.28 €
6156	Maintenance	588.00 €	882.00 €	1 470.00 €
6161	Assurance	282.95 €	424.43 €	707.38 €
6184	Organisme de formation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
622	Honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €
623	Fêtes et cérémonies	0.00 €	0.00 €	0.00 €
626	Frais postaux et télécommunications	491.57 €	737.37 €	1 228.94 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	156.29 €	234.43 €	390.72 €
6284	Redevance pour services rendus (OM)	77.76 €	77.76 €	155.52 €
	TOTAL	**8 810.66 €**	**13 474.83 €**	**22 285.49 €**

TOTAL des charges globales

	Maternelle	Primaire	
Dépenses de fonctionnement	8 810.66 €	13 474.83 €	**22 285.49 €**
Dépenses de personnel	68 142.93 €	19 043.51 €	**87 186.44 €**
Montant total	**76 953.59 €**	**32 518.34 €**	**109 471.93 €**

Calcul de la participation communale - année 2025 / 2026

	Maternelle	Primaire	
Nombre d'élèves à l'école publique	**38**	**48**	**86**
Prix de revient par élève	**2 025.09 €**	**677.47 €**	

La commune compte un total de 180 enfants scolarisés, répartis entre l'école publique (88 élèves) et l'école privée (92 élèves environ).
L'école publique accueille 38 élèves en maternelle et 48 en primaire. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 22 285.49 € (eau, électricité, combustibles, fournitures non stockées, petit équipement, cahiers, prestations de services, entretien mobilier, maintenance informatique et assurances).
Les frais de personnel s'élèvent à 85 186.44 € (incluant les ATSEM, le temps méridien, le coordinateur ainsi que les remplacements). Le coût global consolidé est ainsi de 109 471 €.

- Coût par élève :

En maternelle (de la petite à la grande section, hors très petites sections) : 2 025.09 € par enfant (pour 38 enfants).
En primaire (du CP au CM2) : 677.47 € par enfant (pour 48 enfants).

La participation de la commune définie par convention financière avec l'OGEC (École privée) ne concerne que les enfants résidant à Goudelin.
Pour les 18 enfants de maternelle résidant dans la commune : 36 470.70 €.
Pour les 40 enfants de primaire résidant dans la commune : 27 098.62 €.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le bilan de l'école publique 2025-2026 et d'octroyer à l'OGEC une subvention totale de 63 550.32€ telle que présenté.

Vote du Conseil : **Adopté à l'unanimité**

4/ Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor : devis d'étude de faisabilité pour la création d'un lotissement communal

Dans le cadre de sa politique d'attractivité résidentielle et de renouvellement urbain, la commune envisage la création d'un nouveau lotissement communal au niveau du cabinet médical, rue de Kerallec : parcelle principale acquise le 22 septembre (6 920 m²), ainsi que des parcelles de l'ancien cabinet médical (864 m² et 909 m²) et de la parcelle du « transformateur » (163 m²).

Le projet doit respecter l'OAP (Opération d'aménagement programmé) définie dans le PLUIh, notamment une densité de 18 logements à l'hectare et la prévision d'emplacements ou de participations financières pour des logements sociaux (5 000 € par lot avec la Communauté de Communes). Une discussion s'est également engagée sur la nécessité de trouver rapidement un nom pour ce futur lotissement.

Pour s'assurer de la viabilité technique, administrative, financière et réglementaire de ce projet, l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé est requis.

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a établi un devis pour la réalisation de cette étude de faisabilité qui comprend les prestations suivantes :

- Recensement des besoins sur le terrain et en Mairie
- Analyse technique et règlementaire
- Déclaration de travaux auprès des propriétaires, gestionnaires et concessionnaires de réseaux
- Première approche financière du projet

La prestation globale s'élève à 1 250 € H.T. (soit 1 500 € TTC- mission estimée de deux jours et demi).

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes du devis présenté par l'ADAC 22 et à autoriser M. le Maire à le signer.

Vote du Conseil : **Adopté à l'unanimité**

5/ Achat de robot de tonte : devis

L'entretien des espaces verts et des zones sportives ou paysagères de la commune représente une charge de travail importante pour le service technique. L'acquisition d'un robot de tonte professionnel permettrait d'optimiser le temps de travail des agents, de réduire les coûts d'entretien à moyen terme et d'améliorer la qualité de la pelouse (gestion raisonnée, mulching).
Après une phase de tests d'une dizaine de jours en conditions réelles avec trois fournisseurs différents, M. Taton présente le comparatif des solutions, notamment les caractéristiques techniques des matériels (surface couverte, autonomie, coûts de maintenance, garanties).

- Espace Émeraude - Segway: nécessite 2 robots de type "grand public renforcé" pour un montant de 10 563 € TTC.

- Motoculture du Trieux - Husqvarna : nécessite 2 robots équipés de caméras tourelles (présentant un risque de vandalisme estimé à 4 000 € en cas de détérioration) pour un montant de 17 037 € TTC.

- Rennes Motoculture - Modèle Écho Professionnel : un seul robot professionnel très robuste (coque de 13 mm, roues de 25 cm, capteurs ultrasons sans caméra fragile, d'une autonomie et d'une puissance reconnues dans d'autres communes comme à Carantec) pour un montant de 19 675 € TTC.

Le conseil municipal, constatant la fiabilité et la robustesse du matériel professionnel adapté aux exigences des terrains de football, valide l'achat du modèle de l'entreprise Rennes Motoculture pour un montant de 19 675 € TTC.

Vote du Conseil : **Adopté à l'unanimité**

6/ Informations diverses

- Entraide citoyenne : 10 personnes sont inscrites à ce jour. Une réunion d'information et de validation du règlement intérieur est fixée au lundi 2 novembre à 18h30 avec les membres de la commission.

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : la commission s'est réunie le 28 septembre.
Des contacts ont été pris avec les directeurs d'école pour organiser des réunions d'information auprès des élèves de CE et CM sur le temps scolaire, ainsi qu'auprès des collégiens (6ème et 5ème). L'information sera également relayée aux parents via le portail famille et les réseaux sociaux.

- Dispositif « Argent de poche » : un candidat s'est manifesté pour les vacances de la Toussaint afin de participer aux missions de nettoyage et d'entretien de la commune.

- Point sur le bulletin municipal : débat concernant la place importante occupée par les procès-verbaux intégraux des conseils municipaux, qui alourdissent le format (nécessitant jusqu'à 12 pages supplémentaires) et augmentent les coûts d'impression.
Après discussion, il est convenu, à la majorité, de ne plus faire paraître les procès-verbaux municipaux dans le bulletin. L'idée d'une mise à disposition via un QR code renvoyant directement vers le site internet de la commune, tout en conservant la possibilité pour les administrés non connectés de demander une version papier en mairie, a été évoquée comme compromis pour les prochains numéros.

- Animations à venir :

Semaine de la santé mentale : spectacle d'humour gratuit « Comment rester zen dans un monde de fous », proposé par le théâtre du Totem de Saint-Brieuc, le vendredi 9 octobre 2026 de 20h à 21h30 à la salle des fêtes.

Atelier Halloween : organisé à la bibliothèque le samedi 17 octobre de 10h à 12h - gratuit et sans inscription.

Petit pardon de Notre-Dame de l'Isle : le 17 octobre avec l'embrasement d'un Tantad (feu de joie) et une buvette payante.

Dialogue avec la terre : Lecture trilobe (en français, breton et arabe) d'œuvres de Mahmoud Darwich et Angela Duval par la compagnie L'Artère à la bibliothèque le 18 octobre.

Concert de Kanzao : Animation musicale à la chapelle de l'Isle le dimanche 25 octobre à 15h (participation libre).

Après-midi récréative du CCAS ouverte aux enfants à partir de 6 ans, le mercredi 21 octobre de 14h à 18h à la salle des fêtes (jeux de société, jeux d'adresse et ateliers créatifs sur les thèmes de Noël et d'Halloween). Sur inscription.
Prochain conseil municipal le jeudi 5 novembre 2026 (présence du Président de Leff Armor Communauté en début de séance).

- Rénovation de l'école (Huis Clos) : Après des remontées de diverses institutions (Sous-Préfecture et Académie), les services de l'Etat demandent de revoir le phasage des travaux et de l'étaler sur 3 années civiles. Le Cabinet des Architectes est chargé de nous présenter un nouveau planning avec un début de travaux prévu en mai 2027. Les travaux se termineraient en mai 2029.

- Prochain conseil municipal le 5 novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Laurent LE FAUCHEUR



Le secrétaire de séance,

Bruno TATON

